REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de CHATEAU-GAILLARD

RETRAIT DE LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande de Retrait déposée le 12/11/2026

N° PC 001 089 22 A 0007-M02

Par :	**Monsieur OZGUL Ocal**
Demeurant :	**84 Bis Rue du Tiret** **01 500 AMBERIEU-EN-BUGEY**
Pour :	**RETRAIT - PERMIS MODIFICATIF -** Modification revêtement surface enrobé. Installation pompe à chaleur en façade. Modification emplacement puits perdu.
Sur un terrain sis :	**257-259-261 Rue des Muriers - Lot B** **01 500 CHATEAU-GAILLARD**
Références cadastrales :	**0A-1 615, 0A-2 541, 0A-2 543 pour 1439 m²**

Le Maire de la Commune de **CHATEAU-GAILLARD**,
VU la demande susvisée,
VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R 421-1 et suivants,
VU le Code de l'urbanisme, et son article L 424-5,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 14/02/2011, modifié les 30/01/2017 et 10/04/2018 (modifications 2 et 3), révisé le 09/12/2019 (révision allégée 2 et 3), et notamment le règlement de la zone UB,
VU le Plan de Prévention des Risques approuvé le 20/11/2003, et notamment le règlement de la zone blanche,
VU le porter à connaissance du préfet de l'Ain concernant le nouvel aléa inondation de la rivière d'Ain en date du 31/05/2018,
VU l'arrêté du préfet de l'Ain prescrivant l'établissement d'un Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles "Inondation Ain et Albarine" en date du 29/04/2026,
VU la délibération du conseil municipal en date du 16/11/2015 fixant le taux de la taxe d'aménagement à 4%,
VU la demande de permis modificatif n° PC 001 089 22 A 0007-M02 délivrée le 28/09/2026,
VU la demande de retrait déposée le 12/11/2026 par Monsieur OZGUL Ocal,

ARRÊTE

Article 1 : la demande de Permis de Construire (PC) est RETIREE pour le projet susvisé.

Article 2 : le présent arrêté sera transmis aux services de l'Etat dédiés à la gestion de la fiscalité de l'urbanisme.

Fait à CHATEAU-GAILLARD,
Le 19/11/2026

Malvina DUHAMEL
La Maire-Adjointe



**Envoyé en préfecture le 20/11/2026*
**Notification envoyée par LRAR le 20/11/2026*

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Mise en ligne le : 20/11/2026 13:37 (Europe/Paris)
Collectivité : Château-Gaillard
https://www.chateaugaillard01.fr/documents_administratifs/88387